



*Date de dépôt : 2 août 2024*

## **Rapport**

**de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de Sylvain Thévoz, Emilie Fernandez, Marc Saudan, Oriana Brücker, Jean-Pierre Tombola, Patricia Bidaux, Céline Bartolomucci, Grégoire Carasso, Leonard Ferati, Alia Chaker Mangeat, Léna Strasser, Caroline Renold, Jacklean Kalibala, François Erard, Julien Nicolet-dit-Félix, Jean-Marc Guinchard, Philippe de Rougemont, Sophie Demaurex : Faire pousser des frigos urbains pour réduire le gaspillage alimentaire**

*Rapport de majorité de André Pfeffer (page 4)*

*Rapport de minorité de Sylvain Thévoz (page 36)*

## Proposition de motion

(2987-A)

### Faire pousser des frigos urbains pour réduire le gaspillage alimentaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- qu'en Suisse, selon l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), le gaspillage alimentaire s'élève chaque année à 2,8 millions de tonnes, ce qui correspond à une surface de production alimentaire de 180 000 hectares et à l'émission de 1,8 million de tonnes de CO<sub>2</sub> ;
- que les ménages occasionnent près de 40% de ce gaspillage : on jette jusqu'à 100 kg de denrées par an et par habitant (sans prendre en compte les commerces), ce qui correspond environ à un repas par jour et par personne (!) ;
- qu'en 2020, la crise du covid-19 a mis en lumière l'étendue de la précarité à Genève, et que celle-ci ne cesse de croître ;
- que l'inflation qui a suivi, accentuée par la guerre en Ukraine, a un impact significatif sur la vie de nombreuses personnes ;
- que le peuple a voté massivement à 67% le 18 juin 2023 pour inscrire le droit à l'alimentation dans notre constitution ;
- qu'à Genève, 80% des déchets alimentaires sont évitables ;
- qu'en adoptant quelques pratiques simples, un ménage pourrait économiser jusqu'à 2000 francs par an ;
- que la Confédération s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire de 50% le gaspillage alimentaire au cours des prochaines années et qu'il est vital que le canton de Genève se donne les moyens de contribuer à cet objectif, ainsi que les entreprises et organisations du secteur alimentaire ;
- qu'il existe à Genève un réseau de réfrigérateurs en libre-service Free-Go, projet initié par l'association Eco-Citoyen, permettant d'atteindre des objectifs sociaux, environnementaux et économiques ;
- que la gestion des Free-Go permet à des personnes de retrouver un chemin vers l'emploi,

invite le Conseil d'Etat

à renforcer le développement et l'installation de Free-Go à l'échelle du canton de Genève.

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de André Pfeffer

La commission des affaires sociales a consacré 5 séances (5 et 26 mars, 16 avril et 7 et 21 mai 2024) à traiter de cet objet sous les présidences de M. Léo Peterschmitt et Mme Ana Roch.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M<sup>me</sup> Alexia Ormen et M<sup>me</sup> Garance Sallin, à qui je tiens à adresser mes remerciements, au nom de tous les membres de la commission.

### Présentation M. Sylvain Thévoz, auteur

M. Thévoz a le plaisir de présenter cette motion qui met en avant un projet facile à mettre en œuvre et très utile aux habitants. Ce projet touche à l'écologie, au gaspillage alimentaire, au vivre ensemble ainsi qu'au renforcement des liens sociaux. En effet, ce projet de frigos urbains vise à réduire le gaspillage alimentaire et à renforcer les liens de solidarité. Il informe qu'en Suisse, selon l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), le gaspillage alimentaire s'élève chaque année à 2,8 millions de tonnes, ce qui correspond à une surface de production alimentaire de 180 000 hectares et à l'émission de 1,8 million de tonnes de CO<sub>2</sub>. Les principaux responsables de ce gaspillage alimentaire sont les ménages qui en occasionnent près du 40%. En effet, jusqu'à 100 kg de denrées par an et par habitant (sans prendre en compte les commerces) sont jetés, ce qui correspond environ à un repas par jour et par personne. Il rappelle que le peuple a voté massivement à 67% le 18 juin 2023 pour inscrire le droit à l'alimentation dans la constitution. Il ajoute qu'à Genève 80% des déchets alimentaires sont évitables et qu'en adoptant quelques pratiques simples, un ménage pourrait économiser jusqu'à 2000 francs par an en faisant attention soit à ses achats, soit à la manière dont il utilise ces derniers. Il existe également une volonté de la Confédération de réduire le gaspillage alimentaire puisqu'elle s'est fixé l'objectif ambitieux de le réduire de 50% au cours des prochaines années, il est donc vital que le canton de Genève se donne les moyens de contribuer à cet objectif. Il signale que le canton de Genève n'a pas choisi l'option de la taxe sur les sacs poubelles mais celle de la poubelle verte, ce qui est intéressant, mais encore faut-il être à la hauteur du défi de lutter contre le gaspillage alimentaire et le surplus de déchets. Ce projet de frigos urbains est assez simple puisqu'il vise à installer dans l'espace public des frigos dans une structure en bois assez esthétique. Il existe actuellement

5 frigos urbains (Free-Go) en ville de Genève, dont le principe est simple : toutes les personnes qui souhaitent déposer dans ce frigo des denrées alimentaires de type boîte de conserve ou aliment sec peuvent le faire et tout un chacun peut se servir. En parallèle, des personnes employées par l'Hospice général sont dédiées à veiller à ce que le frigo reste en état et soit nettoyé, ce qui apporte un autre caractère vertueux à ce projet, à savoir remettre en emploi des personnes à l'aide sociale en leur offrant une opportunité de travail. Il est également prévu que ces deux personnes se rendent dans les commerces partenaires pour rechercher du surplus alimentaire afin de le mettre à la disposition des habitants.

M. Thévoz précise que ce projet de frigos urbains (Free-Go) est encadré par des normes approuvées par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) (p. ex. il est interdit d'y mettre à disposition de l'alcool, des biens périssables ou susceptibles d'être altérés par une rupture de la chaîne du froid). Les personnes chargées de ces frigos veillent à retirer les produits qui auraient été disposés de manière inadéquate et ces règles sont explicitées sur les frigos. Le projet a concrètement vu le jour en été 2022, grâce au soutien de la Ville de Genève, à travers le programme G'innove, avec une première installation aux Charmilles à l'espace de quartier Le 99. En 16 mois, plus de 10 tonnes de denrées ont été sauvées ; en poursuivant à ce rythme, ce serait plus de 3 tonnes de denrées sauvées par année et par installation, ce qui représente 36 500 repas sauvés ainsi que 6,4 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> évitées. Les denrées installées dans le frigo (Free-Go) restent en moyenne quelques heures avec parfois des personnes qui attendent ce dépôt. Ces Free-Go répondent donc à une demande sur le versant de la précarité sociale, en particulier pour les personnes âgées qui trouvent éventuellement, à travers ces installations, un moyen plus digne, plus accessible et plus anonyme pour obtenir des denrées alimentaires. Ce réseau de réfrigérateurs en libre-service Free-Go est un projet initié par l'association Eco-Citoyen, qui serait sans doute ravie de venir présenter ce projet devant les membres de la commission. Leur volonté est de faire grandir ce nombre de Free-Go et il est possible d'en imaginer au bas de chaque immeuble, mais une impulsion et un soutien de l'Etat sont nécessaires pour renforcer ce projet. M. Thévoz trouve ce projet magnifique, car il permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, de créer des liens de solidarité entre les personnes et d'enseigner quelques bonnes pratiques sur le fait de ne pas jeter de la nourriture, ce qui constitue un vrai scandale dans une société au sein de laquelle certains ont trop et d'autres manquent du nécessaire. Le coût annuel avec ces deux personnes qui s'assurent du bon usage du frigo représente 30 000 francs par an, ce que l'Etat pourrait largement soutenir en donnant une véritable impulsion et une garantie financière, tout en

envoyant un message politique. M. Thévoz ne voit que des points positifs à ces frigos urbains et ne comprend pas pourquoi il n'en existe pas davantage. Il pense que la crainte en lien avec la construction de ces structures peut constituer un frein (mise en place sur l'espace public, nécessité d'avoir accès à une prise, savoir qui en assume l'installation, qui en est responsable en cas de casse, risque de produits dangereux à l'intérieur, etc.) ; or, à l'usage, ces craintes se dissipent, car elles ne se vérifient pas sur le terrain. Dans le cas d'un Free-Go cassé, il serait, au contraire, intéressant de savoir qui est l'auteur de cette dégradation, pour quelle raison, s'il est possible de le reconstruire, éventuellement avec l'aide des jeunes du quartier. Autrement dit, il convient de se demander comment créer des liens de solidarité autour de ces installations, qui peuvent devenir le symbole, éventuellement le thermomètre, de la qualité de vie d'un quartier en regardant si ce frigo est respecté et alimenté. M. Thévoz fait un parallèle avec les boîtes d'échange entre voisins qui sont parfois très bien entretenues, à l'image de celle installée rue des Vollandes construite par un menuisier, alors que d'autres se retrouvent en friche. Concernant les frigos urbains, ils n'arriveraient pas à un niveau de négligence élevé, car des personnes sont chargées de passer quotidiennement pour amener des aliments, vérifier que tout va bien et retirer les produits inadéquats. Ce type de structure permet aussi de changer le rapport de la population au fait que tout soit payant. Il ajoute le fort potentiel de ces frigos (Free-Go). On peut imaginer qu'ils deviennent des lieux de rencontre où sont identifiées des personnes qui sont parfois des ombres dans un quartier et qu'il ne serait pas possible de deviner précaires. Il est aussi possible d'imaginer des ateliers alimentaires à côté de ces frigos où l'on parlerait des bonnes pratiques ou de comment cuisiner des légumes. Il estime que c'est une chance de pouvoir installer ces Free-Go dans l'espace public avec la possibilité de toucher un large public. Il répète qu'actuellement 5 Free-Go ont été installés en ville de Genève : aux Charmilles à l'espace de quartier Le 99 en été 2022, à la Maison internationale des associations en novembre 2022, au Centre de la Roseraie en février 2023, à Château-Bruyant, aux Pâquis, en mai 2023 et à la Maison de quartier de la Concorde en décembre 2023. Il faut ainsi trouver des lieux et des partenaires qui sont souvent des maisons de quartier, alors qu'avec un appui de la collectivité et un signal potentiel du canton, il est aussi possible d'imaginer de prendre un peu plus de risques en installant ces frigos dans d'autres espaces, à la charge d'autres partenaires. Il pense qu'il est possible de faire de ces frigos une forme d'emblème et de fierté pour le canton de Genève. Le projet Free-Go, réseau de réfrigérateurs en libre-service, existe déjà sous différentes formes en Suisse, par exemple Madame Frigo à Berne ou encore l'Association Free Go à Neuchâtel ; il s'agit donc d'un projet qui se développe assez fortement mais de manière embryonnaire avec un assez faible soutien de

la collectivité, comme si ce type de projet devait être laissé au monde associatif et à l'organisation des habitants. Or, ce projet présente un réel enjeu autour du gaspillage alimentaire qui devrait, avec le vote sur le droit à l'alimentation, impliquer davantage l'Etat. M. Thévoz voit également un grand potentiel et de belles synergies à développer avec le monde agricole et la culture locale, mais également avec les restaurateurs qui ont la possibilité d'étiqueter leur surplus alimentaire ou le reste des aliments cuisinés pour les mettre à disposition dans les frigos. En ce sens, il est possible d'imaginer un mécanisme de cantine urbaine avec des restes qui ne sont pas consommés dans les restaurants et qui se retrouvent dans les frigos, ce qui permettrait de nourrir des personnes du quartier de manière alternative et peu coûteuse. Il espère que les membres de la commission ont été séduits par ce projet et déclare être à disposition pour répondre aux questions.

M. Maffia informe que le DCS a accordé une aide ponctuelle de 12 000 francs en 2021 lorsque le projet a démarré en raison de l'intérêt de la démarche proposée, y compris par rapport à la réinsertion sociale et professionnelle. Ce projet propose un cercle vertueux qui permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et la consommation de ces denrées par des personnes qui sont potentiellement en situation de précarité. Ils ont appris récemment que le DT a aussi accordé une aide financière de 10 000 francs pour ce projet. Il existe donc un intérêt, certes modeste, c'est pourquoi il serait intéressant d'entendre différentes parties prenantes autour de ce projet. Il évoque, par exemple, l'Hospice général pour l'aspect insertion, ses collègues du DT spécialisés dans les questions de gaspillage et des associations partenaires. A ce stade, le DCS a soutenu au démarrage ce projet de 5 Free-Go avec une modeste participation financière, mais l'association avait trouvé des apports financiers ailleurs (fonds privés). Il confirme que la pérennisation d'un système de ce type nécessiterait de passer à un autre régime, qu'il s'agisse du canton ou des communes. M. Maffia estime qu'il existe un intérêt à creuser le modèle proposé. Par rapport au modèle de Madame Frigo, il indique que le DCS sait que ce dispositif existe, mais ne le connaît pas davantage.

### **Audition de M. Rémi Merle, secrétaire général d'Eco-Citoyen, et M<sup>me</sup> Diana Liu, collaboratrice du projet Free-Go**

M. Merle remercie les membres de la commission de leur accueil. Il s'introduit en qualité de secrétaire général de l'association Eco-Citoyen. Il est accompagné de M<sup>me</sup> Diana Liu, membre de l'association et collaboratrice du projet Free-Go. **L'association Eco-Citoyen va fêter ses 10 ans cette année.** Il s'agit d'une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Eco-Citoyen travaille beaucoup en collaboration avec les SIG, notamment à travers

le programme éco21 qui permet de développer différentes actions concrètes en direction des logements, appartements, villas ou autres. L'association est composée d'une équipe de 11 personnes qui travaillent sur ces sujets. Eco-Citoyen collabore également avec diverses communes genevoises, en particulier la Ville de Genève, mais aussi, parmi d'autres, Thônex, Vandœuvres, Cologny, sur diverses actions (p. ex. sur le traitement des déchets qui nécessite une responsabilité communale importante). Le projet Free-Go, qui vise notamment à lutter contre le gaspillage alimentaire, a été imaginé par M. Merle il y a maintenant 8 ans. A l'époque, il avait repéré des actions similaires à Munich, menées par des habitants. Dès lors, il a modélisé un premier projet qu'il souhaitait davantage adapter à l'organisation suisse et locale.

M. Merle rappelle que l'enjeu du gaspillage alimentaire est un enjeu mondial majeur, dans la mesure où le tiers de la production mondiale est jetée, ce qui provoque un impact environnemental colossal, par exemple en coupant des forêts qui sont des sources de biodiversité majeures pour planter des denrées qui ne vont pas être réellement utilisées. Au-delà de la déforestation, cela représente du gaspillage d'énergie, d'eau, de transport. Le gaspillage alimentaire correspond à 8% de gaz à effet de serre (GES). **En Suisse, le tiers de la production alimentaire qui circule est jetée et l'OFEV estime ce gaspillage alimentaire à 2,8 millions de tonnes.** Ce qui est intéressant à noter dans l'action d'Eco-Citoyen – qui essaie notamment d'agir au niveau des particuliers – c'est **qu'entre 38% et 40% de ce gaspillage alimentaire est occasionné par les ménages.** Ainsi, les ménages sont les premiers acteurs responsables de ce gaspillage alimentaire, ce qui représente presque 1 repas par jour et par personne. Au-delà de l'aspect environnemental, M. Merle relève l'aspect économique pour les ménages qui pourraient économiser jusqu'à 2000 francs par an. Selon une étude menée spécifiquement à Genève sur cette situation, 80% des déchets alimentaires seraient, en théorie, évitables. S'il y a effectivement 20% d'épluchures, d'os ou d'autres éléments non consommables et donc considérés comme des déchets, 80% des éléments organiques observés dans des sacs poubelles noirs sont des déchets évitables.

M. Merle, concernant le projet Free-Go, rappelle qu'un événement malheureux, le COVID-19, a révélé, en plus de la situation environnementale, qu'il y avait de nombreuses personnes en difficulté alimentaire à Genève. Face à ce gaspillage, cela a créé une émotion légitime au niveau des différentes instances avec la volonté d'agir sur ce sujet. Depuis ces dernières années, une volonté très nette s'est affirmée, déjà au niveau de la Confédération suisse avec l'objectif idéal de réduire de 50% le gaspillage alimentaire en Suisse à l'horizon 2030, à travers différentes mesures appliquées. Cette volonté se



traduit également au niveau du canton de Genève, avec des motions déposées au sein du Grand Conseil pour favoriser la création d'un plan climat cantonal à l'horizon 2030, qui reprend la même vision de la Confédération pour réduire ce gaspillage alimentaire idéalement de 50% d'ici quelques années. M. Merle partage une illustration de la composition d'une poubelle noire qui part à l'usine d'incinération des Cheneviers : la partie la plus importante – en vert – représente les éléments organiques, dont 80% seraient parfaitement évitables. Il signale également que les déchets organiques brûlent très mal puisqu'ils sont composés en majorité d'eau alors que ces déchets pourraient à Genève être jetés dans des poubelles vertes qui permettent de créer du compost et du biogaz à moindre coût.

M. Merle indique que c'est grâce à la Ville de Genève que l'association a pu démarrer le projet Free-Go en 2022. Il souligne d'ailleurs les très bonnes relations de l'association avec Agenda 21. Une inauguration a pu avoir lieu l'été dernier à la Maison internationale des associations (MIA). Les objectifs du projet répondent aux trois pôles du développement durable : un aspect environnemental, un aspect économique, en travaillant sur une économie circulaire en visant également à réduire le gaspillage financier, et une dimension sociale dans la mise en œuvre du projet. La faisabilité a été évaluée à la demande de la Ville de Genève avant de démarrer le projet. Une étude de faisabilité a donc été effectuée, ce qui a permis de modéliser assez nettement le projet. Ce projet a pu se faire grâce à la Ville de Genève ainsi qu'aux premiers acteurs participant au projet, tels que l'espace de quartier Le 99, l'Hospice général, qui permet de contribuer au travail de collecte, ou encore les établissements Côté Jardin et Refettorio.

M<sup>me</sup> Liu propose de visionner un court reportage diffusé au mois de février 2023 sur la RTS, dans le cadre du programme « Le Grand Format » au 19h30, ce qui permet d'avoir un aperçu, en image, du projet Free-Go<sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> Liu souhaite expliquer plus en détail le fonctionnement du projet. A chaque étape, l'objectif est d'appliquer les principes de l'économie circulaire. Actuellement, il existe un réseau de 5 Free-Go installés en ville de Genève. L'équipe travaille en collaboration avec des partenaires, tels que des épiciers locaux, des restaurateurs ou des agriculteurs. L'équipe de collecte, sur le terrain, vient récupérer les invendus tous les matins, du lundi au vendredi. Une *hotline* a également été mise en place pour renforcer la réactivité et pouvoir récupérer les invendus tout au long de la journée. Ces invendus sont mis à disposition dans les installations qui ressemblent à des petits chalets, avec une

---

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/a-geneve-des-free-go-pour-lutter-contre-le-gaspillage-alimentaire?urn=urn:rts:video:13776904>

partie réfrigérée à gauche et une partie, à droite, consacrée aux denrées sèches (pain, café, etc.). Ces denrées sont mises à disposition tout au long de la journée dans ces 5 installations. L'équipe vient également quotidiennement nettoyer les Free-Go pour respecter les règles imposées par le chimiste cantonal. M<sup>me</sup> Liu insiste également sur le fait que les particuliers sont encouragés à déposer des denrées. En menant des études sur le terrain, ils ont pu constater que les habitants connaissent, au fur et à mesure, l'existence des Free-Go, ils viennent donc plus facilement déposer des fruits ou légumes pour les mettre à disposition. Actuellement, il est possible de recueillir des fruits de saison, qui sont des denrées qui partent rapidement. Ce projet est possible grâce à des collaborations qui ont eu lieu dès le début du projet. Stratégiquement, l'association a ciblé les maisons de quartier pour pouvoir installer ces Free-Go dans des espaces semi-protégés, ce qui permet à la fois d'avoir un œil sur ces installations et de communiquer, sur le terrain, auprès des habitants qui viendront dans les maisons de quartier ou en participant à des événements. Ce projet permet aussi de renforcer le lien social, car l'équipe travaille en collaboration avec les jeunes des quartiers. L'association a, par exemple, organisé des ateliers de décoration pour les derniers Free-Go installés ou encore mis en place une série de petits *jobs*, comme participer à des apéritifs d'inauguration, afin de faire parler du projet mais aussi d'alerter sur le gaspillage alimentaire. La collaboration avec l'Hospice général est essentielle puisqu'elle permet de rendre vraiment opérationnel ce réseau de collecte, et ce quotidiennement. M<sup>me</sup> Liu a mentionné le fait que ces Free-Go sont l'illustration des principes de l'économie circulaire. En effet, ces Free-Go sont faits sur mesure à partir de matériaux recyclés fournis par la MACO, et l'association a une dizaine de commerces partenaires qui permettent de récupérer les invendus tout au long de la semaine. Elle présente brièvement l'équipe qui est encore réduite. Chaque profil a une expertise différente en fonction des postes. En termes de postes salariés, cela équivaut à 2,2% postes à un taux d'emploi de 100%. Le reste de l'équipe, notamment l'équipe de collecte est constituée de bénéficiaires de l'Hospice général. Une antenne de bénévoles, avec des profils très différents, vient les aider en support ponctuel sur des stands, des collectes, en bas des immeubles et autres événements de sensibilisation. M<sup>me</sup> Liu présente la carte des emplacements des 5 installations actuelles. Le premier Free-Go a été installé à l'espace de quartier Le 99, puis à Plainpalais à la MIA et au Centre de la Roseaie, ensuite aux Pâquis à Château-Bruyant et le dernier aux Charmilles à l'espace Concorde. Un autre volet de l'activité du projet Free-Go est de sensibiliser le grand public sur le sujet du gaspillage alimentaire. De manière quotidienne, il serait possible d'éviter de gaspiller toutes ces denrées. L'association a mis en place une série d'actions concrètes en allant auprès des particuliers, par exemple en bas des

immeubles. Stratégiquement, l'équipe a ciblé des quartiers à côté des Free-Go, notamment les Charmilles et les Pâquis, et ils se rendent compte que certains habitants connaissent déjà le projet Free-Go, sur lequel ils recueillent un écho très positif. Un autre pilier de la sensibilisation, ce sont les ateliers grand public, notamment auprès des SIG et maisons de quartier. L'association a aussi mis en place une stratégie digitale, système en construction, avec une communauté qui est engagée de jour en jour et qui grandit sur les réseaux sociaux, via le site internet ou à travers la couverture médiatique.

M<sup>me</sup> Liu propose un petit bilan du projet après 16 mois de fonctionnement. Après une année de fonctionnement, le projet a permis de sauver 3 tonnes de denrées alimentaires de la poubelle. Aujourd'hui, le projet a permis de sauver 11 tonnes de denrées, ce qui équivaut à plus de 36 500 repas et presque 7 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> épargnées. En termes financiers, le projet a permis d'économiser près de 50 000 francs. L'association est également fière d'annoncer qu'ils ont moins de 2% de pertes réelles de denrées. Elle ajoute que, dans les deux heures qui suivent les collectes le matin, les Free-Go sont vidés. Concernant les résultats, ce projet compte actuellement 5 installations en ville de Genève, avec un réseau d'une dizaine de commerces partenaires. Ce projet a pu profiter d'une belle couverture médiatique, que ce soit à la RTS mais aussi par le biais de la presse internationale, avec des articles sur ABC News, impliquant un potentiel de 5 millions de personnes touchées en tout (GE, CH, monde). L'autre pilier du projet Free-Go ce sont les ateliers de sensibilisation dans l'optique de promouvoir des écogestes à appliquer dans la vie quotidienne, allant de « gérer son stock de courses » à « comment mieux conserver mes aliments ». L'année précédente, l'association a organisé 4 collectes auprès des particuliers et réalisé 2 ateliers qui ont rencontré un fort succès auprès des SIG et du Centre de la Roseraie.

M. Merle signale que le projet poursuit sa progression. L'association vise 8 installations à la fin de l'année, en s'ouvrant notamment à certaines communes suburbaines qui ont manifesté leur intérêt. L'équipe vise à grandir de manière cohérente par rapport à ses moyens et ressources humaines. L'un des objectifs prioritaires, ce sont les actions d'information et de sensibilisation, que l'équipe souhaite intensifier. L'idée est également de pouvoir renforcer l'équipe sur le terrain, notamment avec une base professionnelle pour assurer la responsabilité qui est la leur, tout en gardant l'idée de faire participer le plus largement possible des personnes au bénéfice de l'Hospice général ou des bénévoles. L'association constate que ce projet est reproductible, même largement, dans le canton de Genève. M. Merle précise qu'il existe différentes formes de projet du même type mais pas avec un modèle identique. Il évoque, à titre d'exemple, Madame Frigo à Berne, qui propose un projet aussi

appréciable. La particularité du projet Free-Go est le fort impact social dans la manière de s'organiser et de collaborer. Concernant le budget total, il est d'environ 265 116 francs pour l'année 2024 en visant 8 installations. Il précise qu'il y a un premier coût unique pour chaque installation d'environ 6700 francs (construction, installation, réparations, vélo-cargo) et que les frais de fonctionnement par installation pour 1 année sont d'environ 30 000 francs, ce qui pourrait diminuer en augmentant le nombre d'installations. A l'heure actuelle, le montant encore manquant pour 2024 est de 137 000 francs. L'association vise, dans le modèle financier, à solliciter les communes, ce qui leur paraît majeur compte tenu de l'impact local en contribuant à la solidarité dans les quartiers (liens sociaux, jeunes impliqués dans le projet, etc.). Des jeunes vont décorer le Free-Go de l'espace Le 99, ils vont aussi accueillir les personnes et prévoir un apéritif. Une participation cantonale assez lisible leur semble logique pour avoir une perspective de pouvoir maintenir cette activité et la développer progressivement. Le projet a également reçu des dons de la part de diverses fondations. L'association vise une formule de *sponsoring* avec certaines entreprises et est aussi ouverte au soutien des particuliers (à travers des dons ou cotisations en tant que membres de l'association). Les auditionnés espèrent que les membres de la commission pourront reconnaître qu'il s'agit d'un projet intéressant et que cet intérêt puisse se traduire, éventuellement à terme, par une ligne budgétaire pour maintenir une partie du budget de ce projet. Les auditionnés terminent la présentation sur une liste schématique des partenaires de l'association en 2023-2024. Il remercie les membres de la commission de leur attention et se déclare heureux de pouvoir échanger avec eux au sujet de ce projet.

M. Merle indique avoir eu l'occasion de discuter de ce projet au moment du démarrage de Madame Frigo, et l'association Eco-Citoyen s'est aussi rendue à Berne pour en discuter ces dernières années. **Le modèle de projet Free-Go prend en compte des acteurs sociaux des quartiers, ce qui n'est pas le cas de Madame Frigo.**

**Madame Frigo ne prévoit pas non plus de collectes auprès des particuliers ; or, cela tient particulièrement à cœur d'Eco-Citoyen de travailler avec les particuliers, lorsqu'ils savent que 38% à 40% du gaspillage alimentaire provient des ménages.**

Lorsqu'ils ont mené l'étude de faisabilité avec la Ville de Genève, la particularité de travailler avec des acteurs sociaux des quartiers a retenu leur attention.

A sa connaissance, **Madame Frigo pilote, depuis Berne, en principe deux bénévoles par installation, mais il n'y a pas de lien avec les maisons de quartier, les acteurs sociaux ou les jeunes.**

En d'autres termes, **le projet Free-Go présente une sensibilité un peu plus importante au niveau social.**

Une commissaire PLR constate que le projet de Madame Frigo a débuté en 2019 et demande quand a démarré le projet Free-Go.

M. Merle répond que le projet Free-Go a démarré en 2022.

Un commissaire PLR précise que **Madame Frigo a mis en place 141 frigos urbains à ce jour, soit 5 nouveaux frigos depuis les derniers échanges de la commission à ce sujet.**

**L'essentiel du financement de ce projet est assuré par la Loterie romande, les loteries alémaniques ou encore la Migros.** Il n'est pas complètement convaincu que ce projet soit dirigé depuis Berne et ne comporte pas un aspect social, dans la mesure où tous les cantons sont concernés, hormis, sauf erreur de sa part, les cantons de Genève et Neuchâtel. Il se demande s'il n'y aurait pas une économie d'échelle à faire dans une collaboration avec Madame Frigo, ce qui n'empêcherait pas de conserver le lien avec les acteurs sociaux, tout en étant plus efficace (en rappelant que la Migros est l'un des plus gros producteurs de déchets et donc probablement l'un des principaux fournisseurs d'une expérience comme celle-ci).

M. Merle entend ces arguments et affirme que l'association n'est fermée à aucune proposition qui pourrait faire évoluer ce projet. Il évoque la Fondation Partage qui est une spécificité genevoise. Il rappelle que la Migros travaille déjà en collaboration avec la Fondation Partage dans un but social. Eco-Citoyen a contacté la Migros, qui leur a fait un don de 10 000 francs, mais **Migros Genève n'est pas intéressée, à ce stade, à aller plus loin dans la collaboration.**

Le commissaire PLR se dit gêné par le fait que l'association demande des fonds publics pour financer ce projet, alors que ce ne serait apparemment pas nécessaire. En ce sens, il ne souhaiterait pas que ce financement public soit une spécificité genevoise.

Une commissaire S entend la volonté d'être plus ancré dans le territoire et plus social. Elle a une question en lien avec la population cible de ces Free-Go. Elle demande si les auditionnés ont une idée de la population qui vient se servir dans les Free-Go, car elle pense que ce type d'installation pourrait avoir un public plus large que seulement les personnes qui ont des problématiques d'accès à l'alimentation. Elle souhaiterait en savoir davantage sur la collaboration avec l'Hospice général et demande ce que ce projet permet d'ouvrir comme perspectives pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale qui viennent travailler au sein de leur équipe.

M. Merle indique qu'il est compliqué de répondre à la première question qui demanderait d'être en permanence devant les installations pour avoir une vision fine de la situation. Néanmoins, plusieurs sondages ont été menés, ils ont aussi pu discuter avec les acteurs sociaux qui hébergent ces installations et ce ne sont, en effet, pas exclusivement des personnes en difficulté qui se servent, même si elles représentent la majorité. Il y a un certain nombre de personnes âgées, de familles monoparentales, des jeunes et certaines personnes qui ont eu un coup de cœur pour le projet.

M<sup>me</sup> Liu ajoute que le public régulier est constitué d'une majorité de femmes. En termes de collaboration avec l'Hospice général, 3 bénéficiaires font partie de l'équipe de collecte et sont déjà légèrement sensibilisés à la problématique du gaspillage alimentaire, mais l'objectif vise surtout la réinsertion sur le marché de l'emploi. Au sein de leur équipe qualifiée, un responsable des collectes coordonne les collectes sur le terrain et travaille quotidiennement avec ces bénéficiaires. Certains d'entre eux démontrent un réel intérêt pour la logistique et aident à trouver des vélos-cargos. Ce travail permet de leur apporter cette dynamique d'avoir un responsable des collectes qui les accompagne toute la semaine, tout en restant autonomes dans leur tâche et en comprenant l'importance de leur mission. Il s'agit généralement de missions de 6 mois, éventuellement renouvelables.

La commissaire S demande si un accompagnement pour aller vers un autre horizon professionnel est prévu après ou si les bénéficiaires effectuent uniquement une mission de 6 mois, sans réelle perspective ensuite.

M. Merle précise que ces missions durent entre 6 mois et une année. Ce travail permet, notamment pour des personnes très renfermées, de récupérer de la confiance en étant en contact avec les commerces, les personnes qui viennent se servir dans les installations, etc. Il s'agit d'un travail axé sur la communication et ils ont pu assister à des évolutions positives dans le comportement des bénéficiaires. Ce travail permet également d'avoir certaines connaissances sur l'alimentation et les mesures sanitaires à appliquer en raison de loi fédérale et des règles du chimiste cantonal. Ces bénéficiaires travaillent à un taux d'activité de 50% maximum et l'association prend en charge l'assurance-accident ou des petits frais de déplacement. Il signale que c'est aussi du temps à passer pour accompagner, former ces personnes et discuter avec les conseillers locaux.

La commissaire S demande quelles seraient les communes prioritaires autres que la Ville de Genève pour développer ce projet.

M. Merle répond que la commune d'Onex a accepté, par le biais de son Conseil municipal, la mise en place du projet. La commune de Meyrin a déjà

octroyé un financement via la Fondation Meyrinoise du Casino. Plusieurs autres communes semblent vivement intéressées par le projet, il faut donc attendre les différentes étapes (administration, politique, etc.). Il cite, par exemple, les communes de Carouge, Plan-les-Ouates, Lancy et Collex-Bossy qui présente un gros intérêt avec ses terrains agricoles. L'objectif est surtout de grandir de manière logique et cohérente, à ce stade, en évitant de devoir traverser le canton.

Une commissaire S trouve très important de pouvoir agir auprès de la population et des habitants pour les sensibiliser, et pas uniquement d'être un déculpabilisant des grandes surfaces qui peuvent donner leurs produits invendus. Elle souhaiterait savoir, dans les objectifs de leur sensibilisation menée auprès de la population, s'il est prévu de sensibiliser à la consommation des denrées au-delà de la date de péremption. Elle évoque le travail effectué par la banque alimentaire sur différents produits pour différencier la date inscrite sur le produit et la vraie date limite de consommation.

M. Merle répond qu'ils sensibilisent, en effet, sur l'usage de la date de durabilité minimale (DDM) et de la date limite de consommation (DLC). Il précise néanmoins que le projet Free-Go est soumis à des règles extrêmement strictes, avec l'interdiction de dépasser d'un jour la DLC et de plus d'un an la DDM. Au niveau des particuliers, ils proposent des références de la Fédération romande des consommateurs qui sont très fiables, ce qui est communiqué, par exemple, lors des ateliers. L'usage de la poubelle verte fait aussi partie de la sensibilisation en marge des installations.

La commissaire S, par rapport aux activités avec les jeunes, demande s'il existe une possibilité d'effectuer des stages au sein de l'équipe par le biais de certaines écoles.

M. Merle répond qu'ils ont eu l'occasion d'avoir une stagiaire, mais que cette partie est encore modérée. Au démarrage d'un projet, il faut être capable de les accueillir et de les accompagner, mais il s'agit d'une perspective possible. Il ne peut pas en dire davantage à ce sujet.

La commissaire S demande quel type d'étudiants pourraient intégrer ce stage dans leur programme (domaine social, agriculture ou autre).

M. Merle précise que le besoin principal est en lien avec les collectes. Il est néanmoins possible d'imaginer des contributions aux ateliers ou des actions ponctuelles sur des stands (information et sensibilisation).

Un commissaire Ve informe que la Fondation Partage compte environ 15 300 bénéficiaires chaque semaine sur le territoire. Il demande comment ce projet se situe par rapport à cet acteur important (acteur complémentaire ou concurrent).

M. Merle estime que ce sont deux acteurs parfaitement complémentaires. Il a eu l'occasion de discuter du projet déjà 8 ans auparavant avec la Fondation Partage. L'objectif pour le projet Free-Go n'est pas de collecter aux mêmes endroits que la Fondation Partage. L'association Eco-Citoyen intervient plutôt dans des quartiers avec la collaboration de commerces de plus petite taille. Ainsi, ce projet vient en complément de la Fondation Partage, avec qui ils travaillent en bonne entente.

Un commissaire LJS demande si, dans les Free-Go déjà installés, certains bénéficiaires se sont plaints de l'absence de denrées. Avant de développer davantage ce projet, il souhaiterait savoir si l'association s'est inquiétée du risque du manque de dons avant de doubler les installations. Il demande également si l'association a été en contact avec des grossistes ou de plus grands commerces pour obtenir davantage de denrées.

M. Merle indique qu'il n'y avait pas vraiment de plan au départ en termes de quantité de denrées à collecter, mais qu'ils sont actuellement à près de 12 tonnes sauvées. Comme les denrées partent vite, il y a très peu de pertes. Il informe qu'ils ont des importateurs qui permettent de collecter beaucoup de dons. Il ajoute qu'ils ont aussi la possibilité de récupérer les excédents des dons destinés à la Fondation Partage.

Un commissaire MCG tient à féliciter les auditionnés pour cette initiative. Il informe avoir habité en face du Free-Go installé à l'espace de quartier Le 99 et a donc pu constater la popularité de ce projet. Il souhaiterait néanmoins savoir comment les membres de l'équipe parviennent à gérer les incivilités sur ces installations, dont il a pu être témoin.

M. Merle explique qu'aucune dégradation n'était à déplorer depuis le début du projet, jusqu'à récemment. Il précise que le quartier lié à l'espace Le 99 a subi, depuis ces derniers mois, diverses agressions, dont l'espace de quartier Le 99 et l'installation qui a été renversée. Par les acteurs sociaux, les travailleurs sociaux hors mur (TSHM), la police municipale et cantonale, ils savent que ces actes d'incivilité ne sont pas dirigés contre ce projet. L'association a décidé de retirer temporairement l'installation, tout en restant en lien avec les acteurs du quartier pour trouver le bon moment pour le remettre en route, ce qui est le cas le jour même. Ils ont proposé de redécorer cette installation avec des jeunes du quartier avec le THSM. Un des jeunes sera présent chaque matin pour l'accueil des livraisons et pour donner les informations à la population sur l'usage du Free-Go. Un apéritif est également prévu avec les jeunes du quartier. Cette initiative a été acceptée avec enthousiasme par tous les acteurs sociaux du quartier, qui voient un bon moyen d'apaiser la situation dans le quartier.



Une commissaire PLR revient sur le prix du Free-Go d'un montant de 6700 francs.

M. Merle précise qu'il s'agit d'un prix unique pour démarrer la construction (livraison, installation, électricité, réfrigération, etc.) et contribue à l'achat d'un vélo-cargo (utilisé pour plusieurs installations).

La commissaire PLR demande si ce coût est amorti et souhaite obtenir de la part de l'association un rapport d'activité. Elle trouverait intéressant de pouvoir comparer ce rapport avec celui de Madame Frigo.

M. Merle signale que les installations de Madame Frigo proposent un fonctionnement différent par rapport à leur projet.

Les installations du projet Free-Go ressemblent à des petits chalets qui attirent l'attention et peuvent être décorés, ce qui suscite beaucoup de remarques positives. Il rappelle que ces installations sont construites avec des matériaux recyclés, ce qui contribue à l'économie circulaire. Madame Frigo a la possibilité d'installer des frigos directement sur les trottoirs, ce qu'ils n'osent pas faire dans le cadre de leur projet en préférant les installer dans des lieux semi-protégés.

**Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative de la Ville de Genève, et M. Gaëtan Morel, chargé de projets A21-ville durable, département finances, logement et environnement**

M<sup>me</sup> Kitsos relève qu'il y a beaucoup d'objectifs relatifs à l'installation de frigos urbains. Le but premier est de réduire le gaspillage alimentaire. Il y a eu plusieurs demandes de subvention, dont une partie à la Ville de Genève, notamment via le programme « G'innove » qui encourage l'innovation sociétale. Un autre axe est la politique sociale de proximité au sein de son propre département. En termes de gaspillage alimentaire, la Ville considère que c'est un bon projet, car il est toujours souhaitable de ne pas jeter des aliments. Il y a déjà d'autres projets, par exemple avec Partage ou d'autres associations pour éviter le gaspillage. Les frigos urbains concernent plutôt le partage de nourriture au sein des quartiers entre habitants et non par le biais d'associations. Sur le plan social et concernant la précarité économique, il reste ces questions de dignité et d'accès à l'alimentation : le droit à l'alimentation est entré dans la constitution cantonale. Vis-à-vis de cela, le premier objectif du département est surtout de travailler sur des épiceries solidaires ou sur d'autres types de réseaux, qui existent déjà en partie. Selon elle, ce sont plutôt ces types-là de projets qui sont à développer en priorité en ce qui concerne l'aspect de la précarité sociale, plutôt que des frigos urbains.

M. Morel ajoute que ce projet a montré des résultats intéressants très rapidement. Le service a une opinion très positive sur le projet et l'association qui le porte, qui fait un travail très sérieux et structuré. Le soutien a commencé avec un financement en 2022 via le programme G'innove, portant sur deux opérations tests : une à l'espace Le 99, l'autre à la Maison des associations. En 2022-2023, ils ont financé trois autres installations (au centre d'accueil pour les personnes migrantes de la Roseraie, à Château-Bruyant aux Pâquis et dans le quartier Grottes-Saint-Gervais), via G'innove ou par des financements ponctuels. En 2024, un soutien a été octroyé pour le fonctionnement des frigos déjà installés.

Le service A21 est surtout intéressé par l'impact économique, avec une économie substantielle pour les personnes qui évitent le gaspillage, et par la dimension écologique. En effet, on économise des émissions importantes de CO<sub>2</sub>. Cela représente des économies de 36 000 repas et de 50 000 francs. Globalement, 11 tonnes de denrées ont pu être épargnées. La dimension sociale les intéresse aussi : cela crée une mobilisation citoyenne autour des frigos, c'est un outil concret et visible qui permet ainsi de faire l'objet d'une communication claire et efficace autour de la réduction du gaspillage alimentaire. Des animations peuvent également être organisées autour de ces frigos, en collaboration avec les structures sociales. Ce n'est certes pas directement une politique de lutte contre la précarité, mais cela amène une dimension sociale intéressante.

Enfin, il précise que quelques questions se posent encore. Par exemple, il y a le fait de devoir impliquer davantage le voisinage. Il y a aussi l'enjeu de trouver une pérennisation dans le fonctionnement des frigos, notamment la question du financement (communes ? fondations ? subventions nominales ? etc.). Les coûts sont assez élevés. Ils ont suggéré à l'association de mener une évaluation externe pour voir quels sont les impacts et bénéfices de ces frigos pour les lieux où ils ont été installés, dans la perspective éventuelle de répliquer ceci à une échelle assez large.

Une commissaire LC demande quel est le coût de fonctionnement des frigos. Par ailleurs, étant donné qu'un frigo a été installé à côté d'un centre de migrants, elle demande si l'on a observé des comportements différents, par exemple une préférence des personnes migrantes à passer par ces frigos plutôt que par une épicerie solidaire. Enfin, elle demande si l'évaluation externe qui a été proposée va avoir lieu.

**M. Morel répond que les coûts estimés par l'association sont de 30 000 francs par frigo pour le fonctionnement et d'environ 6500 francs pour l'installation. Lui-même, après examen des comptes, arrive plutôt à 15 000 francs de fonctionnement, car l'association a répercuté tous ses**

**coûts de fonctionnement généraux pour le projet Free-Go, ce qui a pu leur faire articuler ce montant de 30 000 francs. Bien que l'association demande 30 000 francs, la Ville part plutôt du principe qu'il faut compter 15 000 francs par frigo.**

M<sup>me</sup> Kitsos répond, s'agissant des personnes migrantes, qu'elle ne dispose pas d'informations particulières sur les profils. Selon elle, ce qui fonctionne bien, c'est d'être en lien avec le réseau. Cela a permis de noter à certains endroits, dans le cadre surtout de partenariats avec des commerces, etc., qu'il y avait beaucoup d'aînés ou de personnes précaires. Cela change d'un quartier à l'autre. Pour amener une dynamique plus citoyenne, il faut des liens de proximité et de confiance, car on ne va pas forcément chercher dans un frigo si on ignore la provenance du produit. Il y a des enjeux à ce niveau-là, par exemple dans le cadre de coopératives d'habitation, où les gens se connaissent. S'il y a des événements autour des frigos, cela peut aussi être le prétexte pour créer d'autres types de liens et instaurer une dynamique. En outre, il y a aussi la question des habitudes culinaires : sauf situation d'urgence, les gens veulent généralement pouvoir choisir leurs produits. Le département soutient globalement ce projet de frigos, mais ce n'est pas une politique sociale et cela ne va pas remplacer des politiques sociales plus structurantes.

M. Morel ajoute qu'une petite étude sur le projet a montré que l'accès aux frigos est très simple, par comparaison à des épiceries solidaires où il faut faire la démarche d'y aller. Il y a notamment eu des populations ukrainiennes qui se sont rendues au frigo de l'espace Le 99. Concernant l'étude externe, l'association est favorable à la réaliser, mais elle n'a pas encore été lancée. Cela devrait normalement démarrer en 2024, mais il n'y a pas plus de précisions à ce sujet.

Une commissaire LC demande si une mixité épicerie solidaire-frigo serait envisageable.

M<sup>me</sup> Kitsos trouve que cette mixité serait très intéressante, mais cela viserait moins le gaspillage alimentaire. Il y a peu d'épiceries sociales à ce jour et encore des lacunes en la matière. Des groupes de travail sont en cours au niveau cantonal sur la thématique du droit à l'alimentation, auxquels participe la Ville. S'agissant du développement plus large d'épiceries ou d'autres initiatives, la Ville attendait de voir les résultats de ces travaux. En attendant, cela vaut déjà la peine de soutenir des initiatives comme le projet Free-Go.

Un commissaire S demande qui, au niveau institutionnel, a la main sur ces questions-là et quelle est la coordination de ces enjeux entre la Ville et le canton.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que, sur ce projet spécifique, la Ville a de vraies compétences, car il s'agit de politique sociale de proximité, d'enjeux de l'Agenda 21, de réduction du gaspillage alimentaire, d'actions de sensibilisation, etc. Cela correspond à ce que doit faire une commune. Cela dit, concernant le droit à l'alimentation, c'est une autre question et le canton a la compétence première. Il y a plusieurs groupes de travail sur différents axes (production, distribution et consommation). Une fois que le projet de loi aura abouti, il s'agira de voir ce que souhaitera faire le canton : peut-être le faire par lui-même, déléguer aux communes, etc. Pour la Ville, ces frigos urbains ont toute leur raison d'être et il n'y a pas besoin d'attendre la fin des travaux des groupes de travail pour poursuivre l'action qui est déjà menée. Après, si l'on souhaite créer des épiceries solidaires, des liens avec celles-ci pour répondre à des objectifs de droit à l'alimentation, là, il faudra se coordonner avec ce que mettra en place le canton.

M. Morel complète en évoquant un projet en cours d'installation à Meyrin. De plus, la Ville de Lancy souhaiterait aussi démarrer un projet de ce type. Des choses peuvent donc se faire avant les résultats des travaux de la commission sur le droit à l'alimentation. Il pense qu'il faut donc aller de l'avant, autant que possible indépendamment de ces travaux.

Un commissaire S évoque le projet de Madame Frigo, soutenu par une grande enseigne. Des commissaires s'étonnaient que ce projet ne soit pas implanté à Genève et le voyaient comme une opposition potentielle au projet Free-Go. Il demande si la Ville a quelque chose à dire à ce sujet.

**M. Morel répond que Madame Frigo est un projet présent dans d'autres villes de Suisse et qui repose plus sur le bénévolat. Madame Frigo a contacté la Ville suite au soutien de Free-Go : il y a plutôt une perspective de discussion et de collaboration ; il n'y a à son sens pas vraiment de concurrence entre les deux. Il faut toutefois se demander si un projet comme celui-ci peut tenir bénévolement dans la durée, puisqu'il faut que des gens aillent vérifier le contenu des frigos, les conditions, etc.** Dans les projets bénévoles mis en place à Berlin, il a été relevé que cela finit par s'essouffler au bout d'un moment s'il n'y a pas une structure avec des gens rémunérés pour gérer cela.

Le commissaire S conclut en indiquant qu'il les rejoint sur l'idée que ce n'est pas ce type de projet qui fait une politique sociale, mais il relève que cela peut permettre de potentiellement identifier des personnes qui passeraient à travers les mailles du filet social et de les amener vers un service social.

M<sup>me</sup> Kitsos reconnaît que ce type d'initiatives permet de capter des publics éloignés des institutions et qui n'osent pas s'adresser à des services sociaux. Le large réseau d'acteurs de terrains à Genève permet de faire ce travail-là.

Une commissaire Ve revient sur le coût de fonctionnement qui a été mentionné. Elle demande **si, lorsque la Ville subventionne des projets, elle accompagne également les associations pour les aider à améliorer leur efficacité, etc.**

**M. Morel répond par l'affirmative. La Ville accompagne et conseille les associations pour qu'elles améliorent leurs projets. Les choses évoluent dans le bon sens. Concernant les coûts, il y a l'enjeu de trouver un bon équilibre, peut-être avec davantage de collaboration citoyenne et avec des institutions locales pour tenter de réduire les coûts. Il pense que l'association doit encore travailler là-dessus.**

Une commissaire PLR demande un **rappel concernant le fonctionnement d'une épicerie solidaire.**

M<sup>me</sup> Kitsos répond que la Ville n'a pas travaillé sur ce projet et ne peut pas donner des éléments précis : ce sont essentiellement des **projets de Caritas. Il y a aussi la FARCE pour les étudiants.** Ce ne sont pas des modèles gérés directement par la Ville, mais subventionnés par celle-ci. Si l'on vise un changement de modèle, il faudra travailler main dans la main avec le canton. Des réflexions sont en cours au sein du Municipal en lien avec des motions demandant de mettre en place des épiceries solidaires, mais au sein de son département, elle-même n'a pas encore donné la mission d'élaborer un concept d'épicerie solidaire, car elle attend de voir ce qui sortira des travaux au niveau cantonal. Plusieurs pistes très différentes sont envisagées. Quant aux quartiers qui ont le plus de besoins, ils sont connus par le biais des rapports du Centre d'analyse territoriale des inégalités, du travail avec des associations pour des diagnostics de quartiers, de la politique sociale de quartier, etc.

**M. Morel ajoute qu'un des frigos installés collabore avec la FARCE. Par ailleurs, une épicerie solidaire propose un accès à des produits que l'on trouve en supermarché, alors qu'un frigo est de la récupération de produits où l'on se sert gratuitement.**

Un commissaire UDC rappelle les données évoquées par M. Merle lors de la dernière séance : **le budget est d'environ 265 000 francs, auxquels il faut rajouter les donations des aliments.** M. Merle avait également dit que **l'installation d'un frigo coûtait 6700 francs environ et la gestion de celui-ci 30 000 francs par année.** Les ressources engagées sont très importantes. S'ils passent à 8 frigos cette année comme le souhaite l'association, il y aura près

**d'un salarié par frigo.** Par ailleurs, il demande quand sera disponible le rapport de l'évaluation externe.

**M. Morel observe que les coûts de démarrage sont très importants : un début de projet coûte beaucoup en coordination. Il y aura sans doute des économies d'échelle, avec des frais moindres plus il y aura de frigos. L'évaluation externe ne sera vraisemblablement pas disponible avant 2025.**

M<sup>me</sup> Kitsos relève que, dans ce type de projets, ce ne sont pas seulement les objectifs qui ont un intérêt, mais aussi tout ce qu'il y a autour. Un frigo urbain est presque un outil de travail, par exemple pour l'insertion des jeunes : le service de la jeunesse engage des jeunes en rupture pour un petit job. Les travailleurs sociaux hors murs vont les accompagner : les jeunes vont être mobilisés et, pendant le temps du projet, c'est l'occasion de les amener vers une réinsertion en formation, dans un emploi, etc. Cela peut aussi être l'occasion de capter un public éloigné des institutions et de les orienter vers des services ou de les informer sur des thématiques particulières.

M. Morel indique qu'un frigo urbain a toute une série de bénéfices. Cela touche plus de gens que les seules personnes qui ont recours à ces frigos. Quasiment la moitié du gaspillage alimentaire provient des ménages ; actuellement, il y a peu d'outils aussi concrets que ces frigos pour aller dans les quartiers et inciter les gens à réfléchir aux denrées gaspillées.

**Le commissaire UDC demande quel est l'objectif que s'est fixé la Confédération concernant la diminution du gaspillage alimentaire.**

**M. Morel répond que l'objectif est de réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2030. Ce même objectif est repris au niveau cantonal. Le plan d'action sera présenté prochainement.**

Le commissaire UDC demande quelle est la participation actuelle de la Ville et ce qu'elle prévoit de faire pour soutenir ce projet.

M<sup>me</sup> Kitsos répond qu'il y a les subventions, puis tout le travail de politique sociale de proximité. Des événements sont organisés, il y a des liens avec les maisons de quartier, les travailleurs sociaux hors murs qui font un suivi individuel des jeunes engagés dans le cadre de petits jobs pour développer un projet de formation ou un projet professionnel.

**M. Morel ajoute qu'ils vont continuer le suivi par rapport aux installations, mais recommandent avant tout de renforcer les frigos déjà installés et de leur trouver une pérennité. En 2024, ils ont un financement représentant un montant assez important (37 000 francs). Cela ne pourra donc pas être maintenu ainsi très longtemps : soit cela passera en subvention nominale en cas de résultat positif de l'évaluation externe, soit**

**il faudra trouver une solution pour d'autres financements. La Ville ne les lâchera en tout cas pas sans solution.**

Une commissaire S demande si la plus-value d'une participation cantonale ne pourrait pas être celle d'assurer la pérennisation du projet, tout en faisant des économies d'échelle.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que le canton pourrait amener une universalité de l'approche en l'implémentant dans les différentes communes et en faisant le lien au sein des groupes de travail, dans l'idée d'une approche plus large. L'Hospice général intervient déjà ; il y a ainsi déjà une dimension cantonale dans le projet. Il pourrait y avoir également un partenariat avec des commerces, par exemple. Cela n'empêcherait pas un cofinancement avec une partie du canton relative aux objectifs cantonaux, et une partie des communes sur les approches du vivre-ensemble, etc. Cela se justifierait qu'il y ait à la fois le canton et les communes.

M. Morel relève que la plus-value serait surtout pour les autres communes, qui auraient un intérêt à développer ceci mais pas forcément les moyens de le financer.

Un commissaire S observe que ce projet peut faire penser aux Boîtes à fringues dans les quartiers, où les personnes déposent les vêtements qu'elles ne portent plus pour qu'ils soient récupérés par les personnes précaires. A Vernier, il y avait aussi eu une armoire où des gens venaient déposer des denrées alimentaires, ou prendre ce dont elles avaient besoin, et cela fonctionnait très bien. Ce sont des initiatives qui peuvent rendre service à de nombreuses personnes. Quant à la pérennisation de ce projet, il pourrait aussi être bon d'accompagner l'association pour qu'elle trouve d'autres sources de financement. En outre, un tel projet ne peut pas être apprécié uniquement sous l'angle comptable, car il y a aussi une plus-value sociale. Il faudrait se coordonner entre les différentes communes pour voir comment mettre en place des synergies afin que celles qui en ont le plus besoin puissent en bénéficier.

**M. Morel précise qu'en 2023, il y a eu 60 000 francs de la Loterie romande, 30 000 francs de la Fondation Wilsdorf, 25 000 francs de la Fondation Meyrinoise du Casino et 10 000 francs de Migros Genève. Pour 2024, les fonds sont encore plus importants. Cela fait donc une grande part de financement externe.**

**Audition en vidéoconférence de M<sup>me</sup> Marilen Zosso, directrice générale de l'association Madame Frigo, basée à Lucerne, et M<sup>me</sup> Nicole Steiger, bénévole pour Madame Frigo en ville de Fribourg**

M<sup>me</sup> Zosso se présente en qualité de directrice générale de Madame Frigo depuis 3 ans. Elle déclare être particulièrement heureuse de pouvoir présenter le projet de Madame Frigo ainsi que de prendre position sur cette motion.

Pour commencer, elle souhaite présenter un peu plus en détail Madame Frigo.

**Les frigos publics ont vu le jour en 2015 dans la ville de Berne.** A cette époque, **toutes les activités étaient entièrement bénévoles** et, **depuis 2018, Madame Frigo existe en tant qu'association à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Ils sont actifs dans 18 cantons en Suisse et dotés d'un secrétariat professionnel.**

En presque 10 ans, ils ont pu acquérir une bonne expérience autour de l'exploitation des frigos publics ainsi que dans l'encadrement des bénévoles qui gèrent ces frigos. Ce qui caractérise le concept de Madame Frigo et le rend unique, c'est l'approche participative fortement encouragée. Elle précise que les nouveaux frigos voient le jour là où la demande des intéressés leur est adressée. Il peut s'agir de personnes privées, de communes ou d'organes sociaux de toutes sortes. Le secrétariat les soutient dans la réalisation de leur propre site Madame Frigo ainsi que pour les clarifications juridiques avec le canton concerné, jusqu'à la communication et l'organisation du frigo, comme de la maisonnette. Ils sont heureux de recevoir régulièrement des demandes de nouveaux sites et **Madame Frigo prévoit une croissance d'environ 35 sites par an. Chaque frigo est géré par une équipe de 3 à 5 bénévoles en moyenne.** La personne principale est enregistrée en tant que telle auprès du canton et fait partie du groupe de bénévoles. De nombreux bénévoles organisent également des collectes auprès des commerces locaux et remplissent le frigo avec des denrées alimentaires. En parallèle, les particuliers peuvent aussi déposer des denrées alimentaires dont ils n'ont plus besoin dans les frigos et emporter ce qui leur manque. Ainsi, des centaines de tonnes de nourriture sont sauvées chaque année. L'encadrement de cette communauté de bénévoles et des sites constitue l'une des tâches principales du bureau composé de 4 personnes.

M<sup>me</sup> Zosso ajoute, outre la réduction directe du gaspillage alimentaire, qu'ils accordent une importance particulière à la sensibilisation de la population. Leurs activités dans ce domaine comprennent, entre autres, des campagnes d'information, la participation à des événements et la sensibilisation via les frigos. Il n'y a pas encore de site Madame Frigo à



Genève, mais ils ont déjà reçu plusieurs demandes de personnes intéressées, il se pourrait donc qu'un site Madame Frigo voie le jour prochainement à Genève. Actuellement, Madame Frigo compte 6 sites dans le canton de Fribourg, 3 sites dans le canton de Vaud et un premier site dans le canton du Jura depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. Pour répondre au grand intérêt et au potentiel en Suisse romande, ils prévoient d'ouvrir un nouveau poste au sein du secrétariat.

M<sup>me</sup> Zosso propose de partager la position des auditionnées sur cette motion. Tout d'abord, les membres de Madame Frigo sont extrêmement contents que la thématique des déchets alimentaires soit discutée à ce niveau politique et sont reconnaissants de pouvoir prendre position sur le sujet. Elle précise ne pas connaître en détail la situation politique et sociale du canton de Genève. La motion concerne, en premier lieu, l'association Eco-Citoyen et son projet Free-Go. **Elle indique être en contact avec cette association, mais il n'existe pas encore de collaboration. Il serait néanmoins possible d'imaginer une collaboration, étant donné que Madame Frigo travaille aussi avec des organes sociaux dans d'autres villes.** Ils sont d'avis que la problématique du gaspillage alimentaire est si importante qu'il faut lutter avec divers acteurs et initiatives. Les institutions publiques jouent un rôle important à cet égard avec la création des conditions-cadres nécessaires à ce changement et d'un lien direct avec la population. De la production de denrées alimentaires aux particuliers, en passant par le commerce de détail, toutes les mesures mises en place sont nécessaires. Etant donné l'ampleur de la problématique, ils sont d'avis qu'il ne faut pas encourager un seul acteur, mais créer des conditions permettant au plus grand nombre possible d'acteurs de promouvoir ce changement.

Les auditionnées considèrent que le rôle et les possibilités des institutions publiques consistent, par exemple, à créer des conditions juridiques constructives et favorables au nouveau concept à soutenir et mettre en réseau la recherche d'infrastructures ou de sites appropriés, à communiquer avec la population et à apporter un soutien financier. M<sup>me</sup> Zosso précise que Madame Frigo a déjà reçu le soutien de la Loterie romande pour des sites des cantons du Jura, de Fribourg et de Vaud. En fin de compte, chacun peut s'engager là où cela lui semble le plus simple et le plus important. L'expérience de Madame Frigo leur permet d'affirmer que la motivation à s'engager contre le gaspillage alimentaire est très variable. Certaines personnes trouvent ce projet super et sont attirées par le fait que l'aspect social soit pris en compte, pour d'autres, cela les freine à participer au projet. Ainsi, les auditionnées sont d'avis que la réduction du gaspillage alimentaire devrait être mise au premier plan, mais que chacun puisse décider avec quelle motivation il souhaite y participer. Les auditionnées encouragent donc vivement le monde politique à se pencher sur

ce sujet en gardant à l'esprit qu'il est important de ne pas miser sur un seul acteur ou un seul concept. Il existe également de nombreuses autres initiatives et organisations qui s'engagent avec succès pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

M<sup>me</sup> Steiger indique que la motion propose que les personnes chargées des frigos ne soient pas, à proprement parler, des bénévoles, mais que cette activité constitue un petit « job ». Elle précise qu'il est assez difficile de trouver des personnes qui s'engagent pour passer régulièrement auprès des frigos. En principe, au moins une fois par jour une personne doit passer vérifier les frigos. En souhaitant tout un réseau de frigos, il faudra envisager une équipe de plusieurs personnes. Elle ajoute qu'il y a eu quelques problèmes pour trouver des places adéquates. De grandes discussions ont eu lieu avec la Ville de Fribourg pour savoir où installer ces frigos et à quelles conditions. Elle pense que, dans le cadre de la motion, il est prévu que la Ville paie le courant électrique, qui est l'un des points à régler en priorité.

Une commissaire S a trois questions. Les auditionnées ont mentionné l'importance, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, d'avoir des concepts, voire des acteurs, différents. Si elle entend cette notion de concepts différents, elle fait remarquer que ce qui est mis en place avec Madame Frigo et ce que propose l'association Eco-Citoyen avec le projet Free-Go est très semblable. En ce sens, elle demande en quoi il serait intéressant et complémentaire d'avoir les deux projets en parallèle sur le même territoire.

M<sup>me</sup> Zosso répond que Madame Frigo travaille avec d'autres organisations, par exemple Foodsharing à Zurich, organisation très active dans les cantons de Zurich, Berne et Bâle. L'intérêt de cette collaboration est de pouvoir utiliser un réseau plus large en termes de communication à l'égard de la population, mais aussi un réseau plus large de bénévoles. Il pourrait en être de même avec l'association Eco-Citoyen à Genève, en profitant d'un plus grand réseau.

La commissaire S signale que cette motion est traitée au sein de la commission des affaires sociales. Elle trouverait intéressant de savoir, au-delà de l'aspect de la lutte contre le gaspillage alimentaire, quel est l'impact de Madame Frigo au niveau social.

M<sup>me</sup> Zosso répond que, pour Madame Frigo, le focus de la réflexion est mis sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle informe qu'il y a plus de 100 frigos de ce type en Suisse, avec beaucoup de différentes motivations. L'aspect social peut être très important, car la communauté qui se crée autour des frigos est très active avec des frigos installés dans des quartiers ou sociétés coopératives. Elle ajoute que de nombreuses personnes qui utilisent ces frigos se trouvent dans une situation financière difficile, elles sont donc heureuses de

pouvoir se servir gratuitement. L'aspect social est également laissé à l'appréciation des bénévoles de chaque frigo.

La commissaire S demande combien coûte la mise en place d'un site de Madame Frigo.

**M<sup>me</sup> Zosso indique que la maisonnette, en plus du frigo, coûte environ 1300 francs et que le transport de Berne ou Lucerne jusqu'au site concerné coûte entre 200 et 300 francs. Il faut compter environ 2000 francs par site.**

La commissaire S demande s'il y a ensuite des frais d'entretien ou de communication, ce qui ne semble pas être le cas.

**M<sup>me</sup> Steiger répond que, dans son cas, ils profitent d'un site mis en place dans un lieu d'intérêt public, ils ont donc la possibilité d'utiliser le courant électrique du lieu concerné. Cela dépend du site sur lequel se situe le frigo, s'il est privé ou public, mais les frais sont très souvent pris en charge par le site sur lequel est installé le frigo. Lorsqu'un frigo est détérioré, c'est Madame Frigo qui se charge de remplacer la pièce endommagée.**

**M<sup>me</sup> Zosso précise que le courant électrique est pris en charge par les personnes qui gèrent l'emplacement. Ce coût est estimé entre 10 et 30 francs par année. Lorsqu'une partie du frigo est cassée, les bénévoles contactent le secrétariat qui voit ce qu'il est possible de faire.**

Un commissaire UDC a une question sur le fonctionnement de Madame Frigo. M<sup>me</sup> Zosso a évoqué son espoir d'avoir une croissance de 35 sites en plus par rapport aux 100 frigos déjà existants. Il demande sur quelle période elle envisage cette croissance.

M<sup>me</sup> Zosso répond qu'elle espère une croissance de 35 frigos par an.

**Le commissaire UDC a entendu qu'il y a entre 3 et 5 bénévoles par site, il s'assure que ce sont des personnes qui ne sont pas rémunérées.**

**M<sup>me</sup> Zosso confirme.**

Le commissaire UDC note ainsi qu'il y a, actuellement, 4 personnes salariées et que, prochainement, une cinquième personne sera engagée. Concernant les denrées alimentaires dans les frigos, il comprend que Madame Frigo reçoit des denrées de la part de commerces locaux et de particuliers.

Concernant les particuliers, le commissaire UDC informe que la commission a auditionné le chimiste cantonal qui relevait la problématique de ces frigos en termes d'hygiène (étiquettes, produits clos, date de péremption, etc.). Il souhaiterait savoir si Madame Frigo rencontre ce type de problème avec des particuliers qui amènent de la nourriture.

M<sup>me</sup> Steiger explique que beaucoup de produits apportés par les particuliers sont fermés, car ils ont aussi cette prescription. Ainsi, les bénévoles doivent éliminer tous les produits qui sont ouverts. Très souvent, la population respecte cette prescription en amenant des produits fermés. Elle précise que la quantité la plus importante de denrées alimentaires provient des entreprises.

M<sup>me</sup> Zosso ajoute qu'il est possible que des particuliers mettent dans les frigos des produits qui ne devraient pas y être, mais qu'en principe, les personnes respectent les règles inscrites sur le frigo. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'accident. Il existe des règles différentes en fonction des cantons (par exemple, le canton de Fribourg est plus strict que le canton de Berne), mais, en principe, le fonctionnement est bon.

Une commissaire Ve demande quel est le rôle de la Migros, partenaire de Madame Frigo, dans le fonctionnement de cette association. Elle souhaiterait également savoir comment ils parviennent à garder les bénévoles impliqués dans ce projet, par exemple à travers la signature d'une charte.

M<sup>me</sup> Steiger, du côté du canton de Fribourg, indique avoir été la seule personne à avoir signé la charte en tant que gérante. Les autres personnes ont été recrutées à travers le cercle amical, grâce à des affiches et via les réseaux sociaux.

La commissaire Ve comprend que ce n'est pas difficile de garder les bénévoles motivés à continuer à passer tous les jours vérifier les frigos.

M<sup>me</sup> Steiger explique qu'il y a trois personnes fidèles depuis plusieurs années, pour lesquelles les frigos sont très importants. En revanche, ils ont aussi souvent recherché des bénévoles. Elle précise qu'il y a parmi les bénévoles plusieurs étudiants qui ne restent pas forcément sur le long terme. Selon elle, le va-et-vient de bénévoles est assez normal et ils ont toujours réussi à trouver de nouveaux bénévoles.

M<sup>me</sup> Zosso indique que la Migros était le partenaire initial de Madame Frigo (de 2018 à 2022), mais ils n'ont actuellement plus de lien avec la Migros.

Une commissaire Ve demande comment ils parviennent à recruter les bénévoles et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à ce niveau.

M<sup>me</sup> Steiger a mis une affiche dans le frigo avec son numéro de téléphone. La communication se fait aussi via les sites sur lesquels sont installés les frigos. Elle peut aussi entrer en contact avec son cercle amical pour recruter des bénévoles.

M<sup>me</sup> Zosso précise que mettre des affiches dans le frigo est ce qui fonctionne le mieux, car elles s'adressent à des personnes qui utilisent les frigos. Ils essaient aussi de recruter via les réseaux sociaux ou par le biais de centres communautaires, restaurants et localités proches du frigo.

## Prise de position du DCS sur la M 2987

*M<sup>me</sup> Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe chargée notamment du droit à l'alimentation (DCS)*

M<sup>me</sup> Salibian Kolly remercie les membres de la commission de leur accueil. Elle se présente en qualité de secrétaire générale adjointe du DCS et informe avoir été transférée au début de la législature au DCS pour s'occuper du **droit à l'alimentation qui a été inscrit dans la constitution de la République et canton de Genève le 18 juin 2023**. Suite à cette votation, M. Apothéloz a constitué un comité de pilotage composé d'une trentaine de représentants (milieux agricoles et paysans, grande distribution, transformation, Fondation Partage, associations caritatives actives dans la distribution alimentaire, santé publique, Association pour la promotion du goût, association Ma-Terre, ACG, DIP, DSM, DCS ou encore DT représenté par l'OCAN). Ces représentants ont travaillé entre les mois de juin et décembre 2023 pour émettre 18 recommandations pour l'élaboration d'un programme d'alimentation, notamment des éléments qui devraient figurer dans un avant-projet de loi sur l'alimentation. Le rôle de M<sup>me</sup> Salibian Kolly, depuis le début de l'année, est de rédiger un avant-projet de loi sur l'alimentation sur la base de ces 18 recommandations. Elle a réactivé un autre groupe de travail interne à l'Etat, à savoir la plateforme alimentation et politiques publiques, mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat à la M 2700 pour un système alimentaire durable territorialisé. Cette plateforme est désormais présidée par le DCS et regroupe le DIP, le DSM, le DEE, le DT et le DCS.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly a rédigé un avant-projet de loi qui est en train d'être examiné. En parallèle, puisque les communes sont très actives dans l'aide alimentaire, un groupe de travail a été constitué avec l'ACG et la Ville de Genève pour mieux définir le rôle des communes et pour qu'elles puissent continuer à jouer un rôle pérenne dans l'aide alimentaire. Aujourd'hui, cet avant-projet de loi a pour table des matières des dispositions générales, avec le but de la mise en œuvre de ce nouveau droit constitutionnel, notamment soutenir une production agricole locale et diversifiée, soutenir des programmes d'informations et de formation, encourager des projets innovants en matière d'alimentation et lutter contre le gaspillage alimentaire. L'avant-projet de loi propose une définition d'une « alimentation adéquate » développée par le comité de pilotage. Cet avant-projet de loi traite également des aliments ultra-transformés nocifs pour la santé. M<sup>me</sup> Salibian Kolly ajoute la question de la gouvernance. L'idée est de pouvoir continuer à animer cette plateforme alimentation interdépartementale qui sera chargée de la mise en œuvre de cet avant-projet de loi. Chaque département devra veiller à ce que ces thématiques soient conformes au but de la loi. Aussi, une commission de l'alimentation

pourrait être instituée. Un article concerne le rôle exemplaire de l'Etat de Genève et des communes, qui sont très actives dans ce domaine (parascolaire, restauration collective, etc.).

M<sup>me</sup> Salibian Kolly indique que le deuxième chapitre traite de la production, transformation et commercialisation. Des discussions sont en cours avec la grande distribution, pour qu'elle réponde à une motion pour encourager la grande distribution à ne plus proposer d'aliments sucrés devant les caisses. A l'inverse, la grande distribution devrait promouvoir les produits sains plutôt que des produits ultra-transformés. L'un des objectifs serait également de rendre un peu plus transparents les produits contenus dans les aliments. Elle précise néanmoins que le canton n'a que peu de compétences en matière de commercialisation de denrées alimentaires.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly indique que le troisième chapitre concerne l'aide alimentaire. **Aujourd'hui, il existe environ 60 associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire (colis, bons, en nature ou autre).** En ce sens, il est très compliqué, pour l'Etat, d'avoir 60 partenaires différents, raison pour laquelle la Fondation Partage devrait se transformer en banque alimentaire et jouer le rôle de centrale d'achat à l'égard de ces 60 associations. Une grande réflexion est menée pour savoir comment aider les personnes les plus précarisées pour qu'elles bénéficient d'une aide alimentaire. Il y a une discussion avec les communes pour les encourager à mettre en place des épiceries solidaires et, éventuellement, une aide financière auprès d'un cercle restreint de personnes précarisées.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly ajoute qu'un chapitre traite de la consommation. Un travail est mené avec le DSM et la HETS pour promouvoir une alimentation équilibrée, en particulier auprès des jeunes générations, des populations défavorisées et des seniors, ces derniers ayant tendance à se sous-alimenter. Tout un travail est effectué en lien avec la restauration collective et le rôle exemplaire de l'Etat et des communes. Le souhait est également d'influencer à éviter les boissons sucrées dans le but de lutter contre l'obésité et le diabète.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly indique qu'un chapitre est consacré à l'information, la formation et la sensibilisation dans l'optique de pouvoir influencer le comportement des individus, sachant que l'Etat a des moyens limités (en raison de la liberté de consommation). C'est à travers des campagnes d'information que l'Etat pourra sensibiliser sur les bienfaits de la santé en consommant des produits sains. L'Etat va également favoriser la sensibilisation auprès des enfants et des jeunes pour une consommation saine (DIP). Dans la formation de cafetier, un module devrait concerner l'alimentation adéquate.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly signale qu'un chapitre est consacré à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Sur cet aspect, ce sont les collaborateurs du DT qui sont compétents, car un chapitre sur la lutte contre le gaspillage alimentaire est déjà inscrit dans le plan climat cantonal. Au niveau du gaspillage alimentaire, l'Etat propose de faire de la sensibilisation auprès de la restauration et des ménages pour pouvoir réduire leurs pertes alimentaires. L'Etat souhaite aussi agir auprès de la grande distribution pour qu'elle adapte un format de vente à des produits individuels plutôt qu'à de grands formats. L'objectif est également de réduire les emballages et de favoriser la vente en vrac. L'Etat encourage aussi le développement de capacités de transformation de produit. Par exemple, la Fondation Partage utilise le pain sec pour faire des cookies. L'Etat souhaiterait jouer un rôle de coordinateur dans les filières de valorisation des invendus pour pouvoir s'assurer que la Fondation Partage puisse s'approvisionner auprès de la grande distribution et des restaurations pour pouvoir redistribuer les denrées aux associations. Dans ce domaine, la grande distribution s'améliore chaque année et a toujours moins d'invendus. Si cela permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, cela oblige aussi la Fondation Partage à trouver d'autres financements pour aider les personnes précarisées à obtenir une aide alimentaire. L'objectif est également d'encourager les communes à lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser les bonnes pratiques.

**M<sup>me</sup> Salibian Kolly, concernant la M 2987, indique que le DCS trouve le projet de Free-Go intéressant puisqu'il poursuit des objectifs louables de lutte contre le gaspillage alimentaire, de participation citoyenne et de réinsertion professionnelle. Cependant, ces frigos urbains implantés dans des maisons de quartier sont des projets d'intérêt communal de proximité plutôt que d'intérêt cantonal. En ce sens, le DCS estime qu'il s'agit d'un sujet qui devrait être soutenu et développé par les communes. L'Etat préfère travailler avec la restauration collective, les producteurs agricoles ou la grande distribution, pour récupérer des stocks plus importants d'invendus afin de les redistribuer auprès des personnes les plus précarisées.**

M<sup>me</sup> Salibian Kolly indique, sur le *timing* de l'avant-projet de loi, que celui-ci est en consultation à l'interne de l'Etat et va faire l'objet de certains commentaires/compléments. Ils doivent encore discuter avec les communes pour que, dans l'idéal, l'avant-projet de loi puisse être finalisé pour la fin de l'été, puis soumis à consultation par le comité de pilotage. Elle espère pouvoir venir, d'ici à la fin de l'année 2024, devant le parlement pour présenter cet avant-projet de loi sur l'alimentation. Elle déclare être à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Un commissaire UDC attend avec impatience **la présentation de ce projet qui se base sur 18 recommandations.**

Il cite le considérant suivant : « **que la Confédération s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire de 50% le gaspillage alimentaire au cours des prochaines années et qu'il est vital que le canton de Genève se donne les moyens de contribuer à cet objectif, ainsi que les entreprises et organisations du secteur alimentaire** ». Il souhaiterait savoir quels sont le programme et les actions que la Confédération prévoit pour atteindre cet objectif.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly répond qu'il existe un **plan d'action contre le gaspillage alimentaire préparé par la Confédération au mois d'avril 2022.** Ce plan d'action décrit pas mal d'actions, dont les frigos urbains, notamment le projet de Madame Frigo, mis en œuvre depuis 2019. Ce plan d'action propose une évaluation de la portée actuelle du potentiel environnemental et du potentiel de croissance du projet d'ici à 2030. **Le projet de frigos publics est évalué « moyen » dans le potentiel environnemental, « faible » dans la portée actuelle et « faible » dans le potentiel de croissance d'ici à 2030.** C'est aussi sur la base de ce plan d'action que le canton vise des volumes plus importants (restauration, grande distribution ou producteurs agricoles) pour pouvoir les récolter et les distribuer à des personnes précarisées.

Selon le DCS, les frigos publics sont plutôt des projets qui devraient être soutenus par les communes, puisque ce sont des projets de proximité dans des maisons de quartier.

En résumé, ces frigos publics viennent en complément de ce que veut faire le canton, qui ne peut qu'encourager les communes à soutenir ce type d'action sociale.

Le commissaire UDC demande si ce plan d'action contre le gaspillage alimentaire existe sous forme numérique, car il trouverait intéressant que ce document soit mis à disposition de la commission.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly répond qu'elle le transmettra aux membres de la commission<sup>2</sup>.

Un commissaire Ve souhaiterait savoir selon quels référentiels a été établie la définition d'une « alimentation adéquate » figurant dans l'avant-projet de loi. Il signale qu'il existe différentes définitions au niveau international.

---

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Salibian Kolly a transmis ledit document à la commission. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/70976.pdf>



M<sup>me</sup> Salibian Kolly indique qu'une définition de « l'alimentation adéquate » a été arrêtée par le comité de pilotage, qui s'est basé sur des travaux internationaux de l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Par « alimentation adéquate », il faut entendre une alimentation sûre, saine et en quantité suffisante, prioritairement locale et de saison, favorisant la diversité gustative et la biodiversité cultivée. Elle provient de conditions de production, de distribution et de commercialisation équitables et favorables à l'environnement. Elle est acceptable culturellement et accessible dans la dignité. La définition est inspirée de celle proposée par la FAO, puis a été adaptée pour faire l'objet d'un consensus au sein du comité de pilotage. Elle précise que cette définition a fait l'objet de 3 ou 4 mois de débats. M<sup>me</sup> Salibian Kolly détaille d'où vient cette définition dans l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi.

### **Débat entre commissaires**

Une commissaire LC rappelle avoir proposé de geler cette motion pour la mettre en lien avec le projet de loi, mais, compte tenu de la dernière présentation, elle suggère, en effet, de voter la motion lors de la prochaine séance, car ces deux projets se découpent assez.

Une commissaire LC rappelle être signataire de cette motion. Elle indique que la dernière audition du DCS relevait notamment que ce projet ne faisait pas réellement partie des propositions soulevées dans le cadre du travail sur le droit à l'alimentation. Elle se demande si cette motion est toujours adéquate et rappelle avoir proposé de geler cette motion. Elle souhaiterait entendre l'auteur de la motion sur cette proposition.

Un commissaire S ne s'oppose pas au gel de cette motion en attendant le projet de loi qui doit leur parvenir. Néanmoins, si la commission décidait de voter sur cette motion, il la soutiendrait. Si cette motion concerne un petit projet, c'est plutôt le signal qui est important sur ce type de microprojet et son déploiement au niveau de la ville et des quartiers sans demander un apport extraordinaire de l'Etat. De son point de vue, la commission peut soit soutenir cette motion, soit la geler en attendant le projet du département.

Un commissaire UDC considère que ce serait une erreur de geler cette motion, car le DCS a été clair lors de sa présentation. Il rappelle qu'un projet est en cours au niveau de la Confédération avec la volonté de diminuer de 50% le gaspillage alimentaire d'ici à 2030. Il signale que 18 recommandations sont à l'étude et en phase de discussion entre les parlementaires. Il lit l'extrait suivant de l'audition de M<sup>me</sup> Salibian Kolly : « Le projet de frigos publics est évalué « moyen » dans le potentiel environnemental, « faible » dans la portée

actuelle et « faible » dans le potentiel de croissance d'ici à 2030 ». Il propose une comparaison entre le projet Free-Go de l'association Eco-Citoyen et les frigos urbains développés par Madame Frigo en Suisse.

Madame Frigo a installé plus de 100 frigos sur le territoire, avec un projet de 35 frigos supplémentaires prévus pour l'année prochaine fonctionnant avec des bénévoles. L'association Eco-Citoyen a installé 5 Free-Go à Genève avec 6 collaborateurs. S'il comprend que ce projet ne cible pas uniquement la lutte contre le gaspillage alimentaire, en permettant aussi de développer l'aspect social, il considère qu'il existe une disproportion trop importante dans les moyens engagés. Pour ces raisons, le commissaire UDC ne votera pas en faveur de cette proposition de motion.

Une commissaire S pense que ce n'est pas pour rien que cette motion est traitée par la commission des affaires sociales et pas par celle de l'environnement. En effet, l'angle promu par le premier signataire est notamment un angle social lié au vivre ensemble ainsi qu'à la conscientisation de cette démarche sur la question de l'alimentation. La réponse formulée par le DCS était très axée sur l'impact de ces frigos sur le gaspillage alimentaire et moins sur la question de la pluralité de chaque projet dans chaque quartier et de l'importance de ce qui est créé autour des frigos. Selon elle, il est possible de dissocier cette motion du projet de loi qui va leur être soumis. Elle se dit encline à voter, sachant qu'il s'agit d'un petit projet qui amène de jolies dynamiques dans les quartiers. Elle pense qu'il y a d'autres communes qui ont envie de se lancer dans ce projet et que le canton pourrait participer pour une petite partie afin de soutenir l'émergence de ces microprojets dans d'autres communes du canton.

M<sup>me</sup> Delieutraz précise que le DT a participé au financement de ce projet en 2023.

Une commissaire Ve rejoint la commissaire S sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de geler cette motion. Si la thématique de l'alimentation est présente dans cette motion, ce projet a une teneur plus sociale. Elle a l'impression que ce texte va leur permettre de donner un signal sur le fait d'encourager ce type d'initiatives qui sont à petite échelle, mais avec un impact relativement important sur les populations d'un quartier, et de conscientiser leurs pratiques sur le lien social et les questions d'accès à l'alimentation. Dès lors, le groupe les Vert-e-s va maintenir son soutien à cette proposition de motion.

Une commissaire LC abonde dans le sens que ces frigos sont un projet qui va au-delà du droit à l'alimentation. Il concerne la vie de quartier et le lien social, elle pense qu'attendre le projet de loi sur le droit à l'alimentation enlève

un peu de sens en prenant l'angle social que propose cette motion. Elle a compris qu'un soutien financier avait déjà été apporté à ce projet en 2023.

M<sup>me</sup> Delieutraz rectifie ses propos. Le DT a octroyé 10 000 francs au mois de février 2024 et le DCS l'avait fait en 2023 sous l'angle de l'insertion professionnelle. La thématique du gaspillage alimentaire a été reprise par le DT, raison pour laquelle ce projet a été financé par le DT en 2024.

Une commissaire PLR déclare que le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion, non qu'il juge ce projet inintéressant d'un point de vue social, mais il a été convaincu par l'audition de M<sup>me</sup> Salibian Kolly lors de la précédente séance, qui indiquait qu'il s'agissait d'un projet qui devrait être soutenu par les communes plutôt que par le canton. Au sens du groupe PLR, ce projet est un projet de proximité. Le groupe PLR considère également que ce projet peut être amélioré en termes de gestion, car les coûts leur semblent disproportionnés. Elle regrette de ne pas avoir reçu davantage d'informations chiffrées de la part de l'association Eco-Citoyen, mais elle pense que cette gestion des coûts est perfectible. Elle répète que le groupe PLR considère que ce projet devrait être soutenu au niveau communal plutôt qu'au niveau cantonal, raison principale de leur refus.

Une commissaire LC a retrouvé les coûts de fonctionnement, qui étaient de 30 000 francs, parmi lesquels un soutien de 15 000 francs apporté par la Ville de Genève et de 10 000 francs par le canton. Il reste donc 5000 francs de coûts de fonctionnement. Elle revoit sa position et déclare ne pas soutenir cette motion pour les raisons qui ont été évoquées. Aujourd'hui, un soutien est déjà apporté. Si autre chose devait être développé en lien avec le droit à l'alimentation via le projet de loi qui sera étudié par la commission des affaires sociales, elle pense qu'il pourra être orienté de manière plus sociale. En l'état, elle arrête sa position sur un refus.

Une commissaire MCG rejoint les propos de sa préopinante et indique que le groupe MCG refusera également cette proposition de motion.

## Vote

La vice-présidente met aux voix la **M 2987**, dans sa teneur actuelle :

Oui :	5 (3 S, 2 Ve)
Non :	8 (1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	1 (1 LJS)

**La M 2987, dans sa teneur actuelle, est refusée.**

*Date de dépôt : 13 août 2024*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Sylvain Thévoz**

L'inscription du droit à l'alimentation dans la constitution genevoise a été approuvée à plus de 67% le dimanche 18 juin 2023. Une réelle politique publique de l'alimentation à Genève devrait prochainement être mise en place, suivant en cela une volonté populaire. A Genève, 80% des déchets alimentaires sont évitables. En adoptant quelques pratiques simples, un ménage pourrait économiser jusqu'à 2000 francs par an en faisant attention soit à ses achats, soit à la manière dont il utilise ces derniers. Cette motion souhaite inviter le Conseil d'Etat à soutenir davantage une initiative simple favorisant la mise en commun de denrées alimentaires dans le but de renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire et le renforcement de la solidarité sociale.

### **Introduction : des frigos urbains en partage**

Le projet de frigos urbains vise à réduire le gaspillage alimentaire et à renforcer les liens de solidarité. En Suisse, le tiers de la production alimentaire qui circule est jetée. Selon l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), le gaspillage alimentaire s'élève chaque année à 2,8 millions de tonnes, ce qui correspond à une surface de production alimentaire de 180 000 hectares et à l'émission de 1,8 million de tonnes de CO<sub>2</sub>. Les principaux responsables de ce gaspillage alimentaire sont les ménages qui occasionnent près de 40% de ce gaspillage. En effet, jusqu'à 100 kg de denrées par an et par habitant (sans prendre en compte les commerces) sont jetés, ce qui correspond environ à un repas par jour et par personne.

Le projet Free-Go est efficace. Il vise à installer dans l'espace public des frigos urbains dans une jolie structure en bois. Toutes les personnes souhaitant déposer dans ce frigo des denrées alimentaires de type boîte de conserve ou aliment sec peuvent le faire. Tout un chacun peut s'y servir. En parallèle, des personnes employées par l'Hospice général sont dédiées à veiller à ce que le frigo reste propre et en bon état. Elles ont également pour tâche de se rendre dans les commerces partenaires récolter du surplus alimentaire afin de le mettre à disposition des habitantes et habitants. Cela permet également de remettre en emploi des personnes à l'aide sociale. Ce réseau de réfrigérateurs en libre-

service Free-Go est un projet initié par l'association Eco-Citoyen. La volonté de l'association est de faire grandir ce nombre de frigos pour répondre à la demande pour ce type d'initiative.

Ce projet est encadré par des normes approuvées par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Il est interdit, par exemple, d'y mettre à disposition de l'alcool, des biens périssables ou susceptibles d'être altérés par une rupture de la chaîne du froid. Les personnes chargées de ces frigos veillent à retirer les produits qui auraient été disposés de manière inadéquate. Les règles sont clairement explicitées sur les frigos et respectées.

Le projet a vu le jour en été 2022, grâce au soutien de la Ville de Genève, à travers le programme G'innove, avec une première installation à l'espace de quartier Le 99, aux Chamilles. Le projet a déjà permis de sauver plus de 11 tonnes de denrées, ce qui équivaut à plus de 36 500 repas et presque 7 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> épargnées. En termes financiers, le projet a permis d'économiser près de 50 000 francs. L'association est également fière d'annoncer qu'ils ont moins de 2% de pertes réelles de denrées. Dans les deux heures qui suivent les collectes le matin, les frigos sont vidés, avec des personnes qui attendent parfois ce dépôt. Ces frigos répondent donc à un véritable besoin, en particulier pour les personnes âgées qui trouvent à travers ces installations un moyen très accessible et anonyme d'obtenir des denrées alimentaires.

Ce projet de frigos permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, de créer des liens de solidarité entre les personnes, ainsi que d'enseigner quelques bonnes pratiques sur le fait de ne pas jeter de la nourriture. Il existe actuellement un réseau de 5 Free-Go installés en ville de Genève. L'équipe travaille en collaboration avec des partenaires, tels que des épiciers locaux, des restaurateurs ou des agriculteurs. L'équipe de collecte, sur le terrain, vient récupérer les invendus tous les matins, du lundi au vendredi. Une hotline a également été mise en place pour renforcer la réactivité et pouvoir récupérer les invendus tout au long de la journée. Ces denrées sont mises à disposition tout au long de la journée dans ces cinq installations. L'équipe vient également quotidiennement nettoyer les frigos pour respecter les règles imposées par le chimiste cantonal. En menant des études sur le terrain, il est constaté que les habitants connaissent, au fur et à mesure, l'existence des frigos. Ils viennent donc plus facilement déposer des fruits ou légumes pour les mettre à disposition. Actuellement, il est possible de recueillir des fruits de saison, qui sont des denrées qui partent rapidement.

## **Un projet social renforçant les liens et la solidarité dans les quartiers**

Ce projet permet de renforcer le lien social. L'équipe travaille en collaboration avec les jeunes des quartiers. L'association a, par exemple, organisé des ateliers de décoration pour les derniers frigos installés ou encore mis en place une série de petits jobs, comme participer à des apéritifs d'inauguration, afin de faire parler du projet mais aussi d'alerter sur le gaspillage alimentaire. Un frigo urbain est un bel outil de travail social. Le service de la jeunesse engage aussi des jeunes en rupture pour un petit job. Les travailleurs sociaux hors murs vont les accompagner : les jeunes vont être mobilisés et, pendant le temps du projet, ils vont être amenés vers une réinsertion en formation, dans un emploi, etc. Cela peut aussi être l'occasion de capter un public éloigné des institutions et de les orienter vers des services ou les informer sur des thématiques particulières.

Ce projet dispose d'un grand potentiel, avec de belles synergies à développer avec le monde agricole et la culture locale, les restaurateurs, qui ont la possibilité d'étiqueter leur surplus alimentaire ou le reste des aliments cuisinés pour les mettre à disposition dans les frigos. En ce sens, il serait possible même d'imaginer un mécanisme de cantine urbaine avec des restes qui ne sont pas consommés dans les restaurants et qui trouveraient place dans les frigos, ce qui permettrait de nourrir des quartiers de manière alternative et peu coûteuse. Ce projet prend en compte des acteurs sociaux des quartiers. Il présente une sensibilité très importante au niveau social. Ce projet intervient dans des quartiers avec la collaboration de commerces de petite taille, ce qui met en valeur aussi les petits commerces locaux. Ce projet vient en complément de la Fondation Partage, entité avec laquelle la collaboration est bonne.

## **Rêvons ensemble à un joli projet fédérateur mettant canton et communes autour de la même table**

Le département de la cohésion sociale a accordé une aide ponctuelle de 12 000 francs en 2021 lorsque le projet a démarré en raison de l'intérêt de la démarche proposée, y compris par rapport à la réinsertion sociale et professionnelle. Ce projet propose un cercle vertueux qui permet de manière efficace de lutter contre le gaspillage alimentaire et la consommation de ces denrées par des personnes qui sont potentiellement en situation de précarité. Le DT a aussi accordé une aide financière de 10 000 francs pour ce projet. Il existe donc un intérêt de l'Etat. La pérennisation d'un système de ce type nécessiterait toutefois de passer à un autre régime, qu'il s'agisse du canton ou des communes. D'où l'importance de donner un signal et l'expression d'une volonté politique.

Il est difficile de croire qu'un projet comme celui-ci puisse tenir bénévolement dans la durée. Il faut que des gens aillent vérifier le contenu des frigos, les conditions, etc. Dans les projets bénévoles mis en place, il a été relevé que cela finit par s'essouffler au bout d'un moment s'il n'y a pas une structure avec des gens rémunérés pour gérer un tel projet dans la durée.

Les coûts de démarrage sont importants. Un début de projet coûte beaucoup en coordination. Avec davantage de frigos, il y aura des économies d'échelle et des économies substantielles.

L'apport du canton pourrait amener une approche plus large en l'implémentant dans les différentes communes et en faisant le lien au sein des groupes de travail, dans l'idée d'une approche plus forte. L'Hospice général intervient déjà ; il y a ainsi déjà une dimension cantonale dans le projet. Cela se justifie pleinement qu'il y ait à la fois le canton et les communes qui avancent ensemble. La plus-value serait surtout pour les petites communes, qui auraient un intérêt à développer ce projet, mais n'ont pas forcément les moyens de le financer.

### **Conclusions : un projet positif mettant en œuvre le droit à l'alimentation pour toutes et tous !**

Ce projet concret de frigos amène de belles dynamiques dans les quartiers et renforce la cohésion sociale en plus de contribuer à la lutte contre le gaspillage. Avec une dynamique soutenue, de nouvelles communes pourraient se lancer dans ce projet ; le canton pourrait y participer pour une petite partie afin de soutenir l'émergence de ces microprojets. Cette motion devrait permettre de donner un signal d'encouragement à ce type d'initiatives, car ils ont un impact important sur les populations d'un quartier et permettent de conscientiser les questions d'accès à l'alimentation.

### **Small is beautiful !**

Le DCS a reconnu trouver le projet de Free-Go intéressant puisqu'il poursuit des objectifs louables de lutte contre le gaspillage alimentaire, de participation citoyenne et de réinsertion professionnelle. Ces frigos urbains implantés dans des maisons de quartier sont des projets de proximité servant l'intérêt cantonal. Il est faux d'estimer qu'il s'agit d'un sujet qui devrait être soutenu et développé uniquement par les communes. L'Etat a son rôle à jouer et ne peut affirmer vouloir travailler uniquement avec la restauration collective, les producteurs agricoles ou la grande distribution pour récupérer des stocks plus importants d'inventés afin de les redistribuer auprès des personnes les

plus précarisées et laisser tomber ce type de projets servant les mêmes objectifs à une autre échelle.

L'inscription du droit à l'alimentation dans la constitution genevoise a été approuvée à plus de 67% le dimanche 18 juin 2023 et il oblige fortement le canton à prendre le lead et à instaurer une dynamique forte sur ce sujet.

La problématique est importante. Il faut des acteurs et des initiatives multiples pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La précarité sociale invite également à soutenir différents types d'actions à différents niveaux et à innover.

**La motion a une seule invite au Conseil d'Etat : « renforcer le développement et l'installation de Free-Go à l'échelle du canton de Genève ».** Elle laisse donc une très large marge de manœuvre au Conseil d'Etat. A notre sens, une impulsion et un soutien de l'Etat sont nécessaires pour renforcer ce projet. La votation populaire du 18 juin 2023 inscrivant le droit à l'alimentation dans notre constitution invite résolument à l'action.

Cette motion, Mesdames et Messieurs les députées et députés, vous offre l'opportunité de donner une belle impulsion politique afin de faire pousser de nouveaux frigos en libre accès.

Il serait erroné à notre sens de vouloir freiner la pousse d'initiatives concrètes et peu coûteuses dans l'attente d'une vision centralisatrice unique qui tarde à se mettre en place<sup>1</sup> ou en opposant canton et communes de manière trop rigide ou technocratique.

Que fleurissent les frigos urbains et toutes initiatives associatives, citoyennes positives de ce type !

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02700B.pdf>